

**SOMMAIRE**

**Pages**

- ♦ *Édito* 1
- ♦ *Infirmières, infirmiers anesthésistes réveillez-vous !* 2
- ♦ *Élections au conseil de l'ordre national des infirmiers* 3
- ♦ *Échos des régions* 6
- ♦ *Quelques nouvelles de l'Europe* 7
- ♦ *Tribune libre* 9
- ♦ *Annonces congrès* 9
- ♦ *Défisiscalisation des heures supplémentaires : Leurre ou réel gain du pouvoir d'achat ?* 10
- ♦ *Au journal officiel* 13
- ♦ *Offres d'emploi* 15

**ORDRE NATIONAL INFIRMIER  
 ou "LE MONSTRE DU LOCH NESS"**

Eh bien ça y est !  
 Il est apparu, il reste et semble vouloir s'installer définitivement et confortablement...  
 Sans remonter à Mathusalem, ni évoquer les calendes grecques, il y avait déjà eu un remue-ménage certain lors du premier ministère DOUSTE-BLAZY (Mission Garbi).  
 Saluons, au passage, la constance du député PREEL, même si, au final ce n'est pas son texte qui a été adopté, (après quelques pantalonades dignes de COURTELINE en fin d'année 2006) mais celui de MAILLET-BRIOT.  
 La loi est donc votée, promulguée, deux décrets sont parus organisant cet ordre et les élections nécessaires.  
 Les DDASS s'activent fortement pour mettre à jour les fichiers ADELI. Des dates d'élections sont avancées...  
 Alors ? Que faire ?  
**BOYCOTT ou NOYAUTAGE ?**  
 Nous sommes contre cet organisme, tel qu'il est dénaturé ; les spécialisés, et en particulier les IADE, n'existent pas ! Qu'il y ait un Collège "libéraux" soit ! Mais deux collèges salariés, un public, un privé, est une totale aberration. Comme si le travail et le rôle des IADE n'est pas identique selon que l'on exerce en établissement public, conventionné ou privé lucratif !  
 Néanmoins, avec ou sans nos votes, l'ordre se fera, mais il ne doit pas se faire sans les IADE.  
 Imaginons, un jour, qui n'arrivera jamais, espérons le, qu'un(e) IADE "Y" se retrouve devant une chambre disciplinaire où il n'y aurait pas d'IADE élu(e), que se passera-t-il ?  
 Nous avons des responsabilités importantes, des contraintes considérables, un exercice spécifique, et tout cela doit apparaître à tous les niveaux.  
 La conclusion s'impose, il faut noyauter et pour cela chaque IADE doit se présenter dans son département, puis dans un second temps, les élus doivent se présenter au niveau régional pour enfin arriver à l'élection au Conseil National où les IADE doivent siéger.

**8000 IADE en France, 8000 candidatures départementales.**

**A vos plumes !**

Commencez par rédiger vos professions de foi, sans oublier que, même si vous êtes IADE, vous devez représenter l'ensemble des infirmières de votre collège.

Le SNIA vous apportera tout le soutien possible dans votre démarche, qui, dans le respect des textes doit être individuelle.

**ALORS, il faut y aller...**

Alain MAURICE



*L'équipe du SNIA  
 vous souhaite  
 de bonnes fêtes de fin d'année...*